

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Obsèques de Shinzo Abe : la Première ministre salue la mémoire de l'illustre défunt

Y.F.I
Libreville/Gabon

La Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, vient de représenter le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, aux funérailles nationales de l'ancien Premier ministre japonais, Shinzo Abe, assassiné le 8 juillet dernier à Nara au Japon. La cérémonie a eu lieu au Nippon Budokan. Occasion pour la locataire de l'immeuble du "2-Décembre" de souligner: "M. Abe était un grand ami du Gabon et de l'Afrique. Par sa volonté de coopération, il a significativement contribué à leur développement, en particulier dans les domaines

de l'éducation et de la santé". La veille, l'émissaire du numéro un gabonais a été reçue en audience par l'actuel Premier ministre japonais, Fumio Kishida. Les deux hautes personnalités ont échangé sur des sujets d'intérêt commun. Ossouka Raponda n'a pas manqué de remercier, au cours de cette rencontre, le Japon pour sa contribution particulièrement financière au renforcement des capacités de riposte du Gabon contre la Covid-19.

Non sans exprimer son souhait que ladite contribution s'étende au renforcement du système de santé de façon générale. La Première ministre a également appelé au renforcement de la



Rose Christiane Ossouka Raponda aux obsèques de l'ancien Premier ministre japonais.

présence japonaise dans son pays sur le plan économique et commercial via le renforcement des investissements dans les secteurs clés tels les TIC, la santé,

l'environnement, les énergies renouvelables, les infrastructures et l'agriculture.

Cette participation de la tête de file gouvernementale

aux dites funérailles nationales révèle l'excellence des relations bilatérales existant entre le Gabon et le Japon depuis plusieurs décennies.

MOREF: Alexandre Désiré Tapoyo en soutien du président de la République

Y.F.I
Libreville/Gabon

Radié des effectifs du Centre des libéraux réformateurs (CLR) au terme d'une bataille politico-familliale, l'ancien délégué général adjoint de cette écurie, Alexandre Désiré Tapoyo [jusqu'à en réserve] vient d'indiquer son nouveau positionnement. Celui qui a porté sur les fonts baptismaux, le Mouvement des réformateurs (MOREF) et ayant récemment procédé à l'installation du bureau provincial de son association politique a tenu à indiquer clairement sa nouvelle orientation.

"Le MOREF que j'ai la grâce de présider, est né pour soutenir, défendre mieux et de manière singulière, le président de la République, Ali Bongo Ondimba", a-t-il clamé haut et fort. Avant d'ajouter: "Comme j'aime à répéter que si Ali Bongo Ondimba incarne une vision, Je réaffirme encore que moi, j'ai l'intime conviction d'incarner l'engagement pour



Le président du MOREF s'adressant aux populations ogivines.

la matérialisation de cette vision. C'est mon combat, ma conviction". Occasion pour la tête de file du MOREF d'inviter les membres de son mouvement à soutenir également le chef de file de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence (MRSE). Dans tous les cas, la clarification de son orientation politique et l'implantation de son association à moins d'un an des élections générales sont loin d'être anodines.

Pour rappel, Alexandre Désiré Tapoyo, avant de créer son mouvement, a effectué des allers et retours entre le CLR et le Parti démocratique gabonais (PDG).

Forclusion du bureau du CGE: "RÉAGIR" s'en remet à la Cour constitutionnelle

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

La caducité du mandat du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) cristallise de plus en plus l'attention du landerneau politique. Particulièrement du camp de l'opposition. Après la récente sortie de la plateforme citoyenne et patriotique "Gabon d'abord" et PG 41 qui ne cesse de réclamer la "décapitation" du président de cette instance, Moïse Bibalou Koumba, et les siens, voilà que l'écurie politique dénommée "Réappropriation du Gabon, de son indépendance pour sa reconstruction" (RÉAGIR) vient de monter d'un cran dans cette cause. Pour mettre un terme à l'actuelle illégalité et illégitimité, "RÉAGIR" vient de saisir la Cour constitutionnelle afin que cette dernière se prononce. Une saisine motivée par le respect des dispositions de la loi n° 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques en République gabonaise. Dans



Le bureau de RÉAGIR vient de saisir la Cour constitutionnelle pour qu'elle se prononce sur le cas du CGE.

un récent communiqué, Étienne Francky Meba Ondo, vice-président dudit parti, estime que les raisons antérieures évoquées pour justifier la prorogation du mandat du CGE ne tiennent plus la route.

"RÉAGIR précise que toutes les mesures de restriction liées à la pandémie de Covid-19 ont été levées par le gouvernement depuis le 11 mars 2022. Ainsi, en lieu et place d'un aval du Conseil des ministres pour l'organisation des élections partielles au cours du mois d'octobre prochain, le gouvernement aurait dû

procéder au déclenchement du processus de renouvellement du bureau du CGE", indique le communiqué. Bon à savoir la loi n° 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques en République gabonaise modifiée en son article 12 stipule: "La durée du mandat des membres du bureau du Centre gabonais des élections est de deux ans, renouvelable une fois. Le renouvellement des membres du bureau du Centre gabonais des élections intervient un mois avant la fin du mandat".